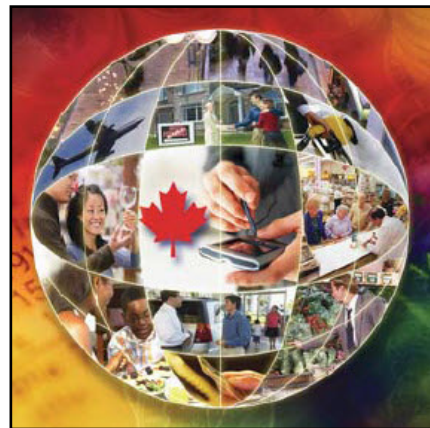


N° 62-604-X au catalogue
ISBN 978-0-660-23133-4

Survol du premier siècle de l'Indice des prix à la consommation au Canada

Date de diffusion : le 6 février 2015



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros sans frais suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-877-287-4369 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Notre organisme » > « [Offrir des services aux Canadiens](#) »

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, ses entreprises, ses administrations et les autres établissements. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Signes conventionnels dans les tableaux

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- ^p provisoire
- ^r révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- ^E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié
- * valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2015

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Table des matières

Préface	4
Introduction.....	5
Les premières années : le ministère du Travail et la Commission d'enquête sur le coût de la vie	6
L'entre-deux-guerres : le Bureau fédéral de la statistique	8
La Deuxième Guerre mondiale : un nouvel Indice du coût de la vie.....	9
La période d'après-guerre : 1946 à 1972.....	10
<i>Encadré 1 : Indexation au moyen de l'Indice des prix à la consommation</i>	12
Les années de stagflation : 1973 à 1982	13
<i>Encadré 2 : Coopération et normes internationales</i>	15
La fin du XX ^e siècle : 1983 à 1999	15
<i>Encadré 3 : Biais dans l'Indice des prix à la consommation</i>	17
Les changements au XXI ^e siècle.....	17
L'Initiative d'amélioration de l'Indice des prix à la consommation.....	18
Conclusion.....	19
Annexe 1	20
Annexe 2	21
Bibliographie.....	22

Préface

Survol du premier siècle de l'Indice des prix à la consommation au Canada fait l'historique de l'Indice des prix à la consommation (IPC) de Statistique Canada, de ses origines à aujourd'hui. Le document aborde les changements qui ont touché l'élaboration, la portée et l'utilisation de l'IPC, dans le contexte d'événements historiques.

Le présent document a été rédigé par Julie Charest et Julia White de la Division des prix à la consommation de Statistique Canada. Amanda Wright a joué un rôle clé dans la préparation de ce document. Les auteurs souhaitent remercier George Bentley, Cyndi Bloskie, Monique Emond, Guy Gellatly, Michèle Lanoue, Mathieu Lequain, John Mallon, Bruno Morin, Daphney Pierre et Philip Smith pour leur contribution et leurs commentaires. Des remerciements vont aussi au personnel de la Bibliothèque de Statistique Canada, qui a joué un rôle essentiel au repérage des documents historiques.

Cette publication a été préparée sous la direction de :

Richard Evans	Directeur, Division des prix à la consommation
Haig McCarrell	Directeur adjoint, Production, Division des prix à la consommation
Amanda Wright	Gestionnaire, Analyse et diffusion, Division des prix à la consommation
Julie Charest	Analyste-économiste, Division des prix à la consommation
Julia White	Analyste-économiste, Division des prix à la consommation

Introduction

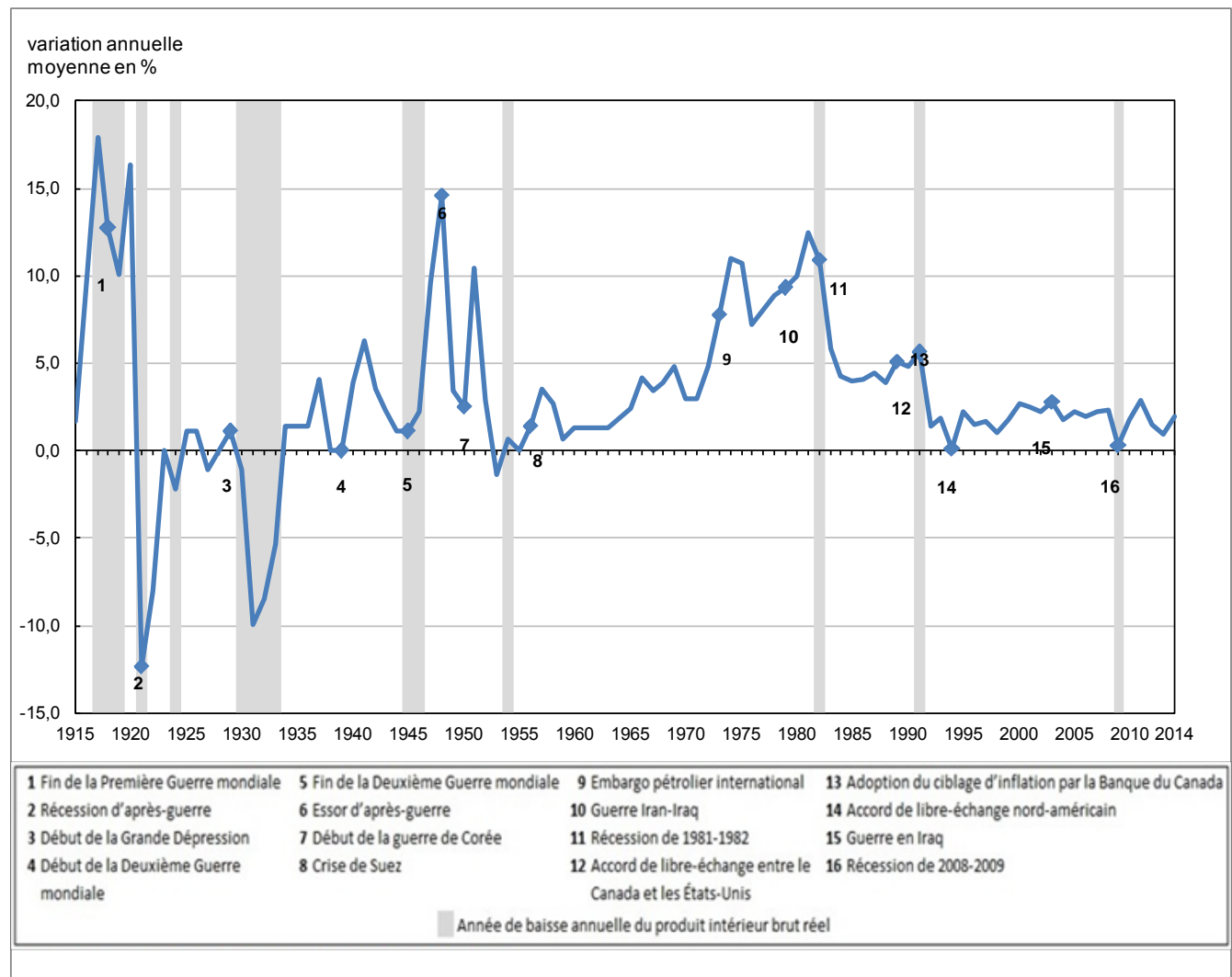
L'Indice des prix à la consommation (IPC) est l'un des indicateurs économiques les plus importants et influents produits par Statistique Canada. Il sert à suivre les fluctuations au fil du temps du coût d'un panier fixe de biens et de services de consommation. Étant donné que le panier comprend des produits dont la quantité et la qualité ne changent pas ou sont équivalentes, l'indice rend compte uniquement de la variation pure de prix¹. L'IPC est largement utilisé pour l'indexation des paiements, l'analyse économique et la prise de décisions stratégiques gouvernementales. Par ailleurs, étant donné que les variations de prix affectent le pouvoir d'achat de l'argent, les consommateurs peuvent se servir de l'IPC pour évaluer l'évolution de leur situation financière.

Avec la diffusion de l'IPC pour décembre 2014, la série de l'IPC au Canada s'étend sur un siècle d'histoire, qui va de 1914 à 2014. Au cours de cette période, les variations de l'IPC ont suivi de près les hauts et les bas de l'économie canadienne (figure 1). Le présent article raconte l'histoire de l'IPC, du début du XX^e siècle, c'est-à-dire lorsqu'il a vu le jour comme l'« Indice du coût de la vie » pour suivre le coût des biens de première nécessité des travailleurs, à aujourd'hui, dans sa forme actuelle comme mesure statistique robuste de la variation globale des prix à la consommation.

Le panier de l'IPC a évolué au cours du siècle dernier, la gamme de biens et de services offerts aux consommateurs s'étant élargie et les habitudes de consommation ayant changé. En outre, la série s'est améliorée continuellement, grâce aux progrès techniques permanents dans la théorie et la pratique de l'indice des prix. Les responsables de l'élaboration de l'IPC au Canada ont continuellement tenté de maintenir une série d'indices de prix exacte et à jour, qui répond aux divers besoins des utilisateurs de l'IPC.

1. Par « variation pure de prix » on entend la variation de prix d'un produit comportant des caractéristiques uniformes au fil du temps; il s'agit aussi de la variation du prix d'un produit après rajustement pour tenir compte des changements de qualité, par exemple, les changements dans la taille de l'emballage ou dans le contenu matériel (Statistique Canada, 2014).

Figure 1 Variations de l'Indice des prix à la consommation canadien sur un siècle



Sources : Statistique Canada, tableaux CANSIM 326-0021 et 383-0027.

Les premières années : le ministère du Travail et la Commission d'enquête sur le coût de la vie

Les Canadiens avaient un besoin pressant d'obtenir une mesure uniforme des variations des prix à la consommation au début du XX^e siècle. Le public et le gouvernement étaient préoccupés parce que l'augmentation rapide des prix des biens et services courants diminuait le pouvoir d'achat. À ce moment-là, l'incertitude concernant l'ampleur véritable de la variation des prix à la consommation faisait en sorte qu'il était difficile pour les citoyens et les entreprises de suivre leur pouvoir d'achat et de planifier pour l'avenir. En outre, des mécontentements entre les travailleurs et les entreprises en ce qui a trait à la façon de rajuster la rémunération pour tenir compte des changements dans le « coût de la vie » représentaient une source importante d'agitation ouvrière².

2. Commission d'enquête sur le coût de la vie (1915).

Le ministère fédéral du Travail a été créé en 1900 pour, notamment, publier des statistiques économiques impartiales, afin d'aider au règlement des conflits de travail³. En 1910, le ministère du Travail a commencé à publier dans sa publication officielle, la *Gazette du travail*, les prix au détail moyens d'un panier de biens de première nécessité typiquement acheté par les familles ouvrières en milieu urbain. Les correspondants de la *Gazette du travail* recueillaient des prix auprès de détaillants dans 57 villes canadiennes. Le panier comprenait 29 produits alimentaires, l'empois, cinq sortes de combustibles ménagers et le loyer⁴. Les statistiques sur les prix étaient publiées en dollars, et non pas sous forme d'indices de prix.

Juste avant la Première Guerre mondiale, le gouvernement fédéral a créé la Commission d'enquête sur le coût de la vie, afin de documenter et d'examiner les augmentations constantes des prix à la consommation⁵. La Commission a soumis un rapport en deux volumes en 1915, le deuxième volume étant entièrement consacré aux constatations d'un de ses membres, Robert H. Coats, chef de la Direction statistique du ministère du Travail.

Un aspect historiquement important de l'IPC est que le deuxième volume de ce rapport comprenait les premiers indices de prix détaillés produits au Canada⁶. À partir des données déjà recueillies pour la *Gazette du travail*, Coats et ses adjoints ont calculé des valeurs annuelles d'indice de prix pour les 36 articles compris dans le panier de la *Gazette du travail*, aux niveaux municipal, provincial et national. Le rapport concluait que les familles ouvrières payaient 38,2 % de plus pour un panier de biens de première nécessité en 1913 qu'en 1900⁷.

Au début des années 1920, le ministère du Travail publiait occasionnellement un indice de prix à la consommation (appelé l' « Indice du coût de la vie ») à partir du même contenu de panier et de la même méthodologie que celle utilisée dans le rapport de la Commission⁸. Cette série d'indices était publiée sur une base mensuelle dans la *Gazette du travail* à partir de 1927. Cinq composantes principales de l'indice (aliments, carburant, loyer, vêtements et articles divers) faisaient l'objet d'une moyenne, en vue de la production d'un indice « d'ensemble », qui mesurait la variation du coût total du panier.

L'IPC d'aujourd'hui descend en droite ligne des statistiques sur les prix publiées à l'origine dans la *Gazette du travail*. La figure 1 illustre pourquoi les Canadiens se préoccupaient de l'augmentation des prix à la consommation avant 1920 : l'augmentation annuelle moyenne la plus élevée de la série chronologique de l'IPC a été enregistrée en 1917⁹ (+17,9 %). Au cours des quatre années de la Première Guerre mondiale, l'IPC a augmenté de 48,3 %.

3. Ministère du Travail (1900).

4. Commission d'enquête sur le coût de la vie (1915).

5. Ibid.

6. Asimakopulos (1964).

7. Commission d'enquête sur le coût de la vie (1915). Ce calcul est fondé sur la série d'indice de prix publiée dans le rapport de la Commission (1900=100).

8. Les indices qui constituent la série de l'Indice des prix à la consommation sont davantage des indices de prix à la consommation que des indices du coût de la vie. En théorie, un véritable indice du coût de la vie mesure le changement dans le coût minimum de maintien d'un niveau de vie constant (Bureau international du travail, p. 42). En pratique, il n'est pas possible de définir un niveau de vie constant (un état subjectif qui dépend du revenu, de la taille de la famille et des goûts personnels, outre les prix) pour l'ensemble d'un pays.

9. Les données sont tirées du tableau CANSIM 326-0021 (2002=100). Tous les calculs de l'Indice des prix à la consommation du reste du document sont fondés sur ce tableau.

L'entre-deux-guerres : le Bureau fédéral de la statistique

Par suite de l'adoption de la *Loi sur la statistique* en 1918, le gouvernement fédéral a créé le Bureau fédéral de la statistique (BFS), un organisme central chargé de la collecte et de l'analyse de statistiques officielles, sous la direction de Robert H. Coats, dont il a été question précédemment, qui est alors devenu le statisticien fédéral. Pendant un certain temps après l'établissement du BFS, toutefois, la mesure des fluctuations dans les prix à la consommation est demeurée du ressort du ministère du Travail.

Le BFS a publié pour la première fois son propre indice des prix à la consommation en 1927. Même si cet indice reposait sur des données historiques sur les prix provenant du ministère du Travail, il différait de l'indice publié dans la *Gazette du travail*¹⁰. Contrairement à l'indice produit par le ministère du Travail, qui visait à mesurer les variations de prix auxquelles faisaient face les ménages de travailleurs en milieu urbain, l'indice du BFS visait à mesurer les variations de prix que connaissaient tous les Canadiens. Par conséquent, les poids du panier étaient fondés sur la consommation totale estimée au Canada de chaque article du panier en 1913.

Le premier ensemble d'indices de prix du BFS comprenait des indices annuels pour les aliments, le carburant, l'éclairage et le loyer, dans toutes les provinces et huit villes¹¹. Pour créer cette nouvelle série d'indices, qui couvrait les années allant de 1913 à 1927, le Bureau recueillait de nouvelles données sur les prix directement auprès des détaillants, en plus d'utiliser des données historiques provenant du ministère du Travail¹².

En période de changements technologiques et sociaux rapides, toutefois, il est vite devenu clair que les habitudes de dépense des consommateurs de 1913 n'étaient plus représentatives des nouvelles habitudes de dépense des consommateurs. Par conséquent, en 1930, le BFS a révélé sa première mise à jour majeure de l'Indice du coût de la vie. Les poids de panier mis à jour étaient fondés sur les dépenses totales estimées des consommateurs au Canada en 1926¹³. Le Bureau utilisait un processus appelé l'« enchaînement » pour maintenir une série d'indices continue entre les différents paniers. L'enchaînement continue d'être utilisé aujourd'hui, chaque fois que le panier de l'IPC est mis à jour.

Le nouveau panier a permis une expansion considérable de la portée de l'indice. Des dizaines de biens et de services ont été adoptés pour l'indice, y compris l'électricité, les vêtements et une variété d'articles « divers », comme les réfrigérateurs, les honoraires de médecins, les loisirs et les produits du tabac. Les tarifs de tramway et les coûts d'utilisation de véhicules automobiles étaient aussi classés comme des produits « divers » et comportaient un poids de panier combiné de moins de 7,0 %. Aujourd'hui, le transport est une composante principale de l'IPC, qui représente près de 20,0 % du panier (annexe 1)¹⁴. La mise à jour du panier de 1926 a jeté les bases de la classification des produits et de la portée de l'IPC pour l'avenir (annexe 2).

La prospérité des années 1920 a pris fin avec le début de la Grande Dépression, en 1929. La déflation (une baisse globale des prix à la consommation) a accompagné les difficultés économiques graves qu'ont connues les Canadiens pendant cette période. Par exemple, l'année 1931 a marqué les baisses annuelles les plus importantes de l'IPC (-9,9 %) et du produit intérieur brut réel (-10,6 %) de la décennie (figures 1 et 2).

La Grande Dépression a fait ressortir comment la déflation peut avoir des effets négatifs sur l'économie. Lorsque les prix à la consommation sont en baisse, les consommateurs ont tendance à reporter leurs achats parce qu'ils s'attendent à ce que les prix soient plus bas à l'avenir. Ce comportement, quant à lui, entraîne une baisse de la demande agrégée. Par ailleurs, étant donné que les engagements de paiement sont habituellement libellés en dollars nominaux, la déflation a pour effet de faire augmenter la valeur réelle des dettes et de rendre le fardeau pour les débiteurs de plus en plus onéreux au fil du temps.

10. Le ministère du Travail a publié son Indice du coût de la vie dans la *Gazette du travail* jusqu'en août 1940. Cela signifie que le ministère du Travail et le Bureau fédéral de la statistique publiaient chacun séparément des Indices du coût de la vie entre 1927 et 1940.

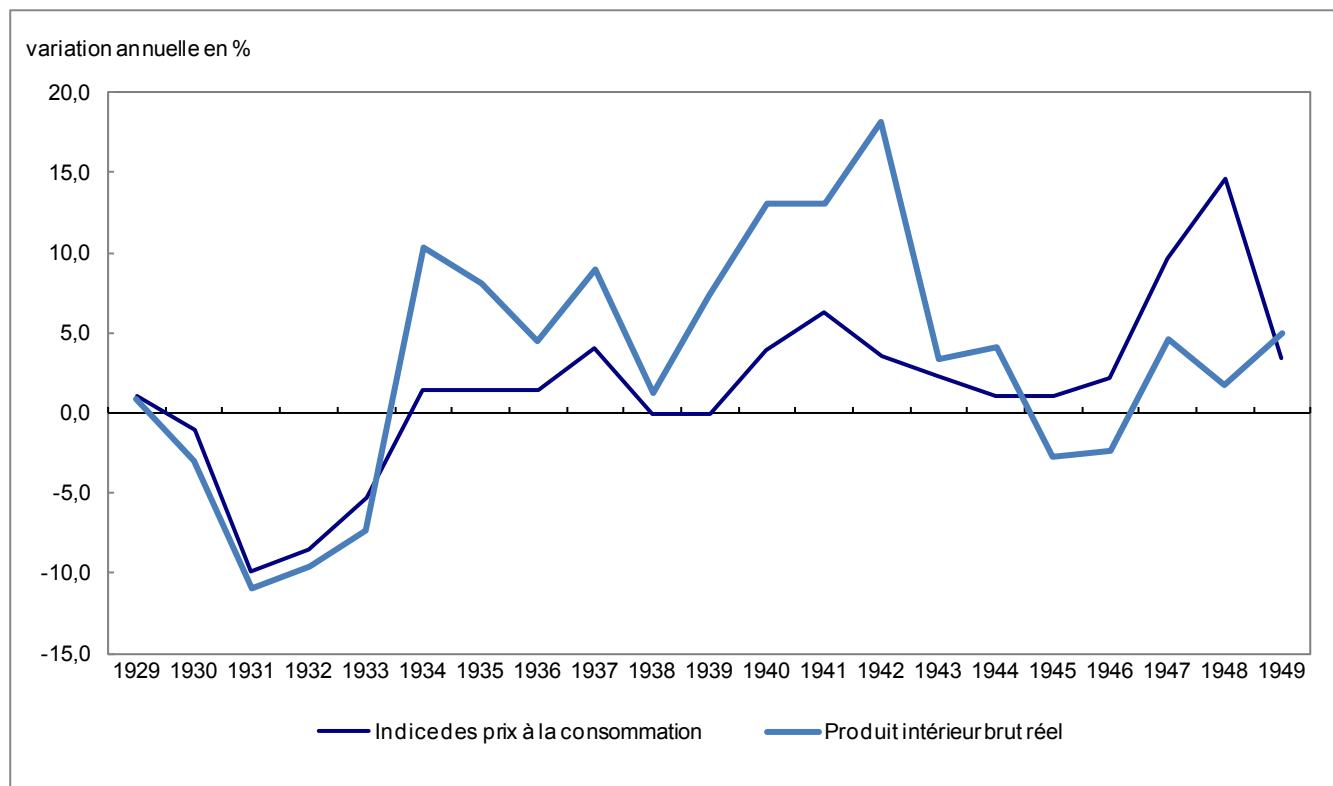
11. Harnarine (1993b).

12. Asimakopulos (1964).

13. Ibid.

14. Bureau fédéral de la statistique (1930).

Figure 2 Évolution en parallèle de l'inflation des prix à la consommation et de la croissance économique au cours des années 1930 et 1940



Sources : Statistique Canada, tableaux CANSIM 326-0021 et 383-0027.

La Deuxième Guerre mondiale : un nouvel Indice du coût de la vie

Avec le début de la Deuxième Guerre mondiale, l'économie canadienne a connu une reprise par suite de la Grande Dépression, grâce à la production d'armes, de biens manufacturés et de matières brutes pour l'effort de guerre des alliés. Les problèmes de pénuries de main-d'œuvre ont remplacé les problèmes de chômage, et le Canada est devenu un exportateur important¹⁵. Comme les consommateurs avaient connu des pénuries en temps de guerre, le rationnement et des coûts plus élevés pour leurs achats au quotidien, le « coût de la vie » est devenu une question publique de premier plan.

En 1940, de concert avec le ministère du Travail et la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, le BFS a publié un Indice du coût de la vie mis à jour, en utilisant les poids de panier d'une enquête sur les dépenses des consommateurs de 1938-1939^{16,17}. Ce nouvel indice comportait des répercussions importantes pour un grand nombre de Canadiens, étant donné que la législation fédérale rendait les travailleurs de certaines industries (comme les services publics, le transport et la production de guerre) admissibles à une prime de vie chère devant être calculée en fonction de l'Indice du coût de la vie officiel du Bureau¹⁸.

15. Norrie, Ooram et Emery (2007).

16. Bureau fédéral de la statistique (1940).

17. Par suite de la parution du nouvel Indice du coût de la vie du Bureau en 1940, le ministère du Travail a cessé de publier son propre Indice du coût de la vie.

18. Ministère du Travail (1941).

Alors qu'auparavant la population cible de l'indice de prix du BFS était l'ensemble du Canada, la mise à jour de 1940 a redéfini la population cible comme étant constituée des familles de salariés en milieu urbain. Après étude du Recensement de 1931 par le personnel du Bureau, il a été décidé que le nouvel Indice du coût de la vie représenterait les variations de prix que connaissaient les familles qui :

- avaient à leur tête un mari et une femme et comptaient un à cinq enfants,
- étaient complètement autonomes financièrement, gagnant de 450 \$ à 2 500 \$ pendant l'année visée par l'enquête, et
- vivaient dans des unités de logement autonomes, sans partager de cuisine ou de salle de bain avec d'autres familles¹⁹.

Même si les détails ont changé dans le cadre des mises à jour successives du panier, le Bureau a continué de définir la population cible de l'IPC au moyen de caractéristiques comme la taille de la famille et le revenu jusque dans les années 1970.

Le contenu et les poids du panier ont été mis à jour sur la base d'une enquête sur les consommateurs menée auprès de 1 439 familles qui respectaient les critères de la population cible. On a supprimé le bois de chauffage de l'indice du carburant, parce qu'il ne représentait plus une part importante des budgets des familles, tandis qu'on a ajouté des articles comme la confiture de fraises et la graisse végétale (annexe 2)^{20,21}. Les produits relatifs à la santé, aux soins personnels, au transport et aux loisirs sont demeurés dans l'indice des produits divers.

La guerre se poursuivant et la disponibilité des biens de consommation changeant, l'indice a dû être modifié. Par exemple, en 1943, les consommateurs ne pouvaient plus acheter de pneus et de chambres à air d'automobiles, de poêles à frire en acier, de bas de soie ou de bananes, ce qui fait que les poids du panier pour ces articles ont été réaffectés à d'autres biens compris dans l'indice²². En outre, les poids du thé, du sucre et des coûts d'utilisation de véhicules automobiles ont été réduits pour tenir compte du rationnement en temps de guerre²³. Le Bureau recueillait les prix réellement payés par les consommateurs, même si les détaillants demandaient des prix supérieurs au plafond prévu par la loi ou si des subventions réduisaient le prix de certains produits (comme le thé, le café, le beurre, le lait et les oranges)²⁴. Il s'agit là d'exemples des mesures prudentes que le Bureau a adoptées pour s'assurer que l'Indice du coût de la vie demeure exact et représentatif de la période de guerre.

La période d'après-guerre : 1946 à 1972

Par suite de la transition à une économie en temps de paix, la production de biens civils a augmenté, de même que la demande des consommateurs, et les contrôles des prix en temps de guerre ont graduellement été éliminés. Parallèlement, l'augmentation des prix à la consommation s'est accélérée. En 1946, les préoccupations du public concernant les augmentations de prix ont entraîné l'établissement de la Commission d'enquête sur les prix, dont le mandat consistait à examiner les causes récentes de l'inflation, ainsi que les augmentations de prix supérieures aux coûts et attribuables à l'accaparement de biens²⁵. L'inflation annuelle moyenne a atteint son sommet d'après-guerre de 14,6 % en 1948, et les prix à la consommation ont augmenté de nouveau au moment du début de la Guerre de Corée, en 1950 (figures 1 et 2).

19. Bureau fédéral de la statistique (1940).

20. Bureau fédéral de la statistique (1941).

21. Bureau fédéral de la statistique (1940).

22. Bureau fédéral de la statistique (1943).

23. Ibid.

24. Ibid.

25. Hamarine (1993b).

Le Bureau fédéral de la statistique a suivi les changements qui se sont produits pendant la période, faisant paraître un indice des prix à la consommation complètement révisé et mis à jour en 1952, avec de nouveaux poids calculés à partir d'une enquête sur les dépenses de consommation de 1948-1949. Le nom de l'indice est passé d'« Indice du coût de la vie » à celui mieux défini d'« Indice des prix à la consommation » (IPC). Le nouveau nom rendait mieux compte du fait que l'indice mesure les changements dans le coût d'un panier fixe de biens et de services, et non pas les changements dans le coût du maintien d'un certain niveau de vie²⁶.

Presque tous les aspects de l'IPC ont été examinés en détail dans le cadre de cette mise à jour, y compris les éléments fondamentaux de la conception de l'indice, la population cible, le contenu du panier et le schéma de pondération, les méthodes de collecte des prix et les procédures de calcul²⁷. Par exemple, on a adopté des poids saisonniers pour les aliments dans l'IPC, afin de rendre compte des variations dans les habitudes d'achat d'aliments des Canadiens tout au long de l'année²⁸. Par ailleurs, pour la méthode d'échantillonnage des prix, on a adopté des descriptions plus précises des articles du panier, ce qui a permis au BFS de faire une distinction plus marquée entre la variation pure de prix et les mouvements de prix attribuables à des changements de qualité²⁹. Reconnaisant la nécessité de mises à jour plus fréquentes de l'IPC en cette ère de changement, le Bureau a adopté comme politique la tenue d'enquêtes biennales à petite échelle sur les dépenses de consommation, afin de suivre l'évolution des habitudes de dépenses des consommateurs.

Le panier de l'IPC de 1948-1949 comprenait 224 articles, presque 40,0 % de plus que l'ancien Indice du coût de la vie. L'échantillonnage plus large a permis au Bureau d'élargir le panier, afin d'inclure les vêtements pour enfants, davantage de fruits et de légumes frais, et presque le double d'éléments de transport³⁰. Des produits alimentaires, comme la margarine, les préparations pour gâteau, le jus d'orange, les tablettes de chocolat et les boissons gazeuses, ont été ajoutés au panier. Les autres nouveaux articles comprenaient les manteaux de fourrure, les fers à repasser électriques, les tondeuses à gazon, l'aide ménagère, les tarifs de taxi et d'autobus, les disques de phonographe et les boissons alcoolisées (annexe 2)³¹.

Le nouveau panier de l'IPC était le premier à inclure le coût de logement en propriété, outre le loyer (annexe 2). La variation du coût du logement en propriété était auparavant imputée à partir des mouvements de l'indice pour le logement locatif. La nécessité de mesurer l'évolution des coûts de la propriété de façon séparée venait du fait que les consommateurs étaient d'avis que les coûts de propriété augmentaient plus rapidement que les coûts de location. L'IPC incluait alors cinq catégories de coûts de logement en propriété, à savoir, les impôts fonciers, les intérêts hypothécaires, les réparations, le coût de remplacement par le propriétaire et l'assurance³².

Le Bureau a mis en œuvre la mise à jour suivante du panier de l'IPC en 1961, révisant les poids pour rendre compte des données sur les dépenses de l'Enquête sur les dépenses des familles urbaines de 1957. L'indice des produits divers de l'ancien panier a été remplacé par quatre nouvelles composantes principales : transport, santé et soins personnels, loisirs et lecture, ainsi que tabac et boissons alcoolisées. Les tarifs des hôpitaux ont été supprimés de l'IPC au moment de la mise à jour de 1961, en raison des nouveaux régimes de soins hospitaliers fédéraux-provinciaux, qui ont grandement réduit les dépenses des familles à ce titre (annexe 2)³³. Au cours des années qui ont suivi, d'autres services de soins de santé ont été supprimés du panier de l'IPC, les dépenses gouvernementales se substituant de plus en plus aux dépenses des consommateurs dans ce domaine.

26. Bureau fédéral de la statistique (1954).

27. Bureau fédéral de la statistique (1952).

28. Ibid.

29. Ibid.

30. Bureau fédéral de la statistique (1952).

31. Bureau fédéral de la statistique (1954).

32. Hamarine (1993a).

33. Bureau fédéral de la statistique (1961).

La mise à jour de 1961 a été la première pour laquelle les valeurs de l'indice précédent n'ont pas été révisées, et une nouvelle politique de non-révision, qui est toujours en place aujourd'hui, a été adoptée. Avant 1961, les indices publiés précédemment étaient révisés au moment de la mise à jour du panier de l'IPC, à partir des nouveaux poids du panier. Comme l'IPC est largement utilisé dans les contrats, au titre des paiements et de l'indexation des salaires, la politique de non-révision a éliminé la nécessité pour les utilisateurs de l'IPC de modifier les contrats existants ou de calculer à nouveau les paiements antérieurs pour tenir compte des révisions de l'IPC (encadré 1).

Au cours de la deuxième moitié des années 1960, le taux annuel moyen d'inflation des prix à la consommation était supérieur à 3,0 % chaque année et augmentait continuellement. Le taux d'inflation le plus élevé de la décennie a été enregistré en 1969, année pendant laquelle les consommateurs ont payé 4,8 % de plus que l'année précédente pour leurs achats (figure 1). L'augmentation des prix à la consommation était un enjeu public suffisamment important pour que le gouvernement fédéral crée la Commission des prix et revenu en 1969. Son mandat général était d'examiner les causes et les conséquences de l'inflation, ainsi que d'informer les secteurs privé et public sur la façon d'obtenir une stabilité des prix³⁴.

Encadré 1 : Indexation au moyen de l'Indice des prix à la consommation

L'Indice des prix à la consommation est souvent utilisé pour rajuster les revenus, les salaires ou d'autres paiements, afin de maintenir le pouvoir d'achat malgré les changements dans les prix à la consommation. La pratique qui consiste à modifier de façon périodique les paiements, au moyen d'un facteur d'ajustement intégré, est appelée « indexation ».

Des programmes sociaux fédéraux importants, qui touchent des millions de Canadiens, sont indexés sur la base de l'IPC. Par exemple, l'indexation annuelle du coût de la vie a été adoptée pour les prestations de la Sécurité de la vieillesse (SV) en 1972. L'année suivante, lorsque l'inflation était très élevée (particulièrement pour l'énergie et les aliments), le gouvernement a adopté une indexation trimestrielle pour assurer une meilleure protection contre les augmentations de prix inattendues tout au long de l'année³⁵. Par ailleurs, les prestations du Régime de pensions du Canada (RPC) sont indexées en fonction des augmentations de l'IPC sur une base annuelle depuis 1974³⁶.

Les fourchettes d'imposition et les exemptions de base sont indexées sur la base de l'IPC depuis 1974. Grâce à cette mesure, les Canadiens ne sont pas imposés à des taux plus élevés en raison des augmentations de revenu qui visent uniquement à tenir compte de l'inflation³⁷.

L'IPC est aussi largement utilisé pour l'indexation dans le secteur privé. Par exemple, il sert à indexer les contrats financiers, comme les ententes salariales, les ententes de prestations alimentaires, les prêts et les contrats de location.

34. Harnarine (1993b).

35. Léonard (2011).

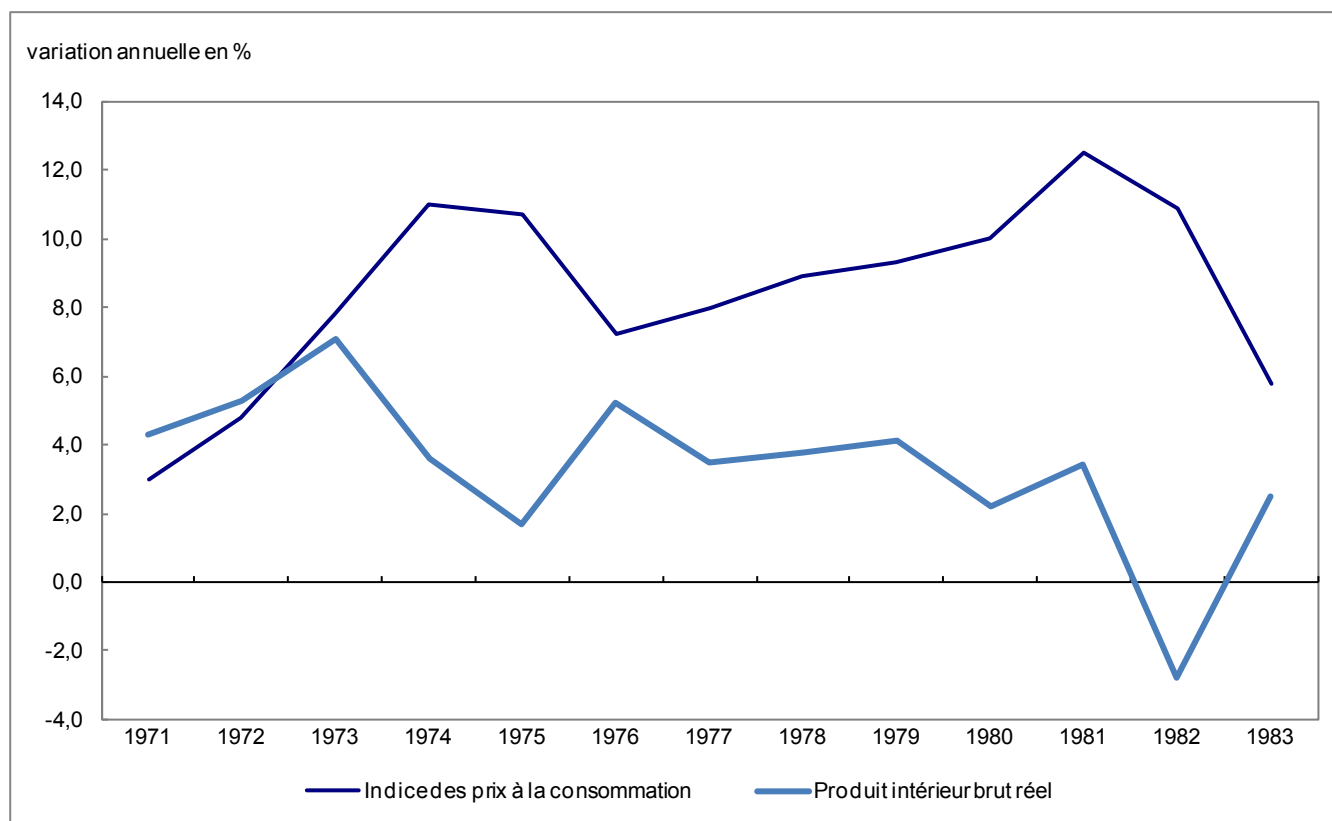
36. Développement des ressources humaines Canada (s.d.).

37. Ministère des Finances Canada (1981).

Les années de stagflation : 1973 à 1982

En 1973, les prix du pétrole au niveau mondial ont atteint un pic pendant l'embargo pétrolier international qui a accompagné la guerre israélo-arabe (figure 1)³⁸. Dans l'ensemble, en 1973, les prix à la consommation au Canada ont augmenté de 7,8 %, par rapport à l'année précédente (figures 1 et 3), par suite d'augmentations de 7,0 % du prix de l'essence, de 8,0 % des coûts de l'électricité et de 14,9 % des prix des aliments. Ces augmentations de prix ont amorcé une période pendant laquelle le taux annuel moyen d'inflation des prix à la consommation était bien supérieur à 5,0 % et habituellement plus près de 10,0 %. Parallèlement, la croissance économique a connu un ralentissement et le taux de chômage était élevé. Ce phénomène d'inflation élevée, combiné à une croissance économique faible, est appelé « stagflation » (figure 3).

Figure 3 L'inflation des prix à la consommation a augmenté pendant que la croissance économique connaissait un ralentissement en période de stagflation



Sources : Statistique Canada, tableaux CANSIM 326-0021 et 383-0027.

En 1973, Statistique Canada (le nouveau nom du Bureau à partir de 1971) a mis à jour le panier de l'IPC en conformité avec l'Enquête sur les dépenses des familles urbaines de 1967. Parmi les faits saillants de cette mise à jour de l'IPC figuraient l'introduction d'indices de prix pour la propriété du logement au niveau de la ville, ainsi que le rétablissement de poids annuels pour les articles alimentaires, en remplacement des poids saisonniers qui étaient utilisés depuis 1952³⁹.

38. Norrie, Owram et Emery (2007).

39. Statistique Canada (1973).

Des préoccupations généralisées concernant l'inflation élevée des prix à la consommation ont mené le gouvernement fédéral à créer la Commission de lutte contre l'inflation (CLI) en 1975. Jusqu'en 1978, la CLI suivait les variations de prix et de salaires et avait le pouvoir de réglementer les décisions en matière de prix et de salaires des grandes entreprises, avec comme objectif de limiter l'inflation⁴⁰.

En 1975, Statistique Canada a commencé à publier de séries désaisonnalisées de l'IPC sur une base annuelle. Par la suite, lorsque les logiciels statistiques sont devenus plus perfectionnés, des indices désaisonnalisés ont été produits sur une base mensuelle^{41,42}.

Au moment de la mise à jour suivante du panier de l'IPC, en 1978 (sur la base des poids des dépenses de 1974), la population cible était significativement plus large et incluait toutes les familles et toutes les personnes seules des centres urbains de plus de 30 000 habitants. Pour la première fois depuis 1940, la taille de la famille et le revenu n'ont pas servi à définir la population cible. Cette modification était motivée en partie par les changements démographiques, mais aussi par l'application de plus en plus large de l'IPC⁴³. Dans les années 1970, l'IPC était utilisé comme un indicateur général de l'inflation, un outil d'indexation et de négociation dans les contrats salariaux, un outil d'indexation pour les paiements de transfert gouvernementaux (encadré 1), et un déflateur des valeurs monétaires exprimées en dollars courants. Par conséquent, il était devenu important que l'IPC rende compte de la variation globale des prix à la consommation, plutôt que des changements de prix que connaissait un sous-ensemble de ménages⁴⁴.

Plusieurs améliorations techniques ont accompagné la mise en œuvre des poids du panier de 1974. Statistique Canada a adopté un « concept de matrice » pour le calcul de l'IPC, dans lequel les indices au niveau du Canada étaient calculés comme une moyenne pondérée des indices de 59 centres urbains⁴⁵. L'échantillon des prix a été élargi, afin d'inclure de nombreux nouveaux articles (annexe 2) et de couvrir une région géographique plus large⁴⁶. L'adoption d'un système de traitement des données automatisé, au moment de cette mise à jour, a constitué un grand pas en avant et a permis d'augmenter la vitesse et la souplesse des calculs des indices et de l'analyse⁴⁷.

L'année 1979 a marqué le début de la guerre Iran-Iraq, qui a entraîné des hausses marquées des prix du pétrole mondiaux⁴⁸. En 1980, les consommateurs payaient 10,0 % de plus pour les biens et services sur une base annuelle moyenne, alors que les prix de l'essence ont progressé de 19,1 % (figures 1 et 3). Par la suite, en 1980, le gouvernement fédéral a mis en œuvre le Programme énergétique national, qui imposait des prix plafond au pétrole produit au pays⁴⁹.

L'inflation annuelle moyenne de l'IPC a atteint un sommet en 33 ans de 12,5 % en 1981 (figures 1 et 3), les prix de l'essence (+36,1 %), du gaz naturel (+27,3 %) et du mazout (+43,6 %) ayant connu une autre hausse. Les prix des aliments achetés en magasin étaient plus élevés de 12,0 % en 1981 que l'année précédente, tandis que seulement quelques articles comportant des poids relativement faibles dans le panier, comme les pommes et le café, voyaient leurs prix diminuer.

En réponse aux taux d'inflation plus élevés et aux changements plus rapides dans les prix relatifs, au moment de la mise à jour du panier de l'IPC en 1982 visant à intégrer les poids des dépenses de 1978, Statistique Canada a mis en œuvre une nouvelle politique de mise à jour du panier de l'IPC tous les quatre ans. Ces mises à jour étaient liées au cycle quadriennal de l'Enquête sur les dépenses des familles de Statistique Canada⁵⁰.

40. Norrie, Ooram et Emery (2007).

41. Hamarine (1993b).

42. McCrae (s.d.).

43. Hamarine (1993a).

44. Ibid.

45. Statistique Canada (1978).

46. Ibid.

47. Ibid.

48. Norrie, Ooram et Emery (2007).

49. Ibid.

50. Statistique Canada (1982).

Encadré 2 : Coopération et normes internationales

Au niveau international, l'Indice des prix à la consommation est l'une des statistiques les plus largement utilisées pour mesurer les variations de prix et le rendement économique. Pendant des décennies, Statistique Canada a participé activement aux travaux d'organismes internationaux consacrés à l'amélioration et à l'uniformisation de la méthodologie de l'IPC, comme l'Organisation internationale du travail (OIT) et le Fonds monétaire international (FMI).

Le personnel chargé de l'IPC à Statistique Canada rencontre chaque année le Comité consultatif sur la mesure des prix (CCMP) de l'organisme, un groupe externe indépendant d'experts canadiens et internationaux de la mesure des prix. Le Comité consultatif fournit des conseils sur des sujets conceptuels liés aux indices de prix, ainsi que de la rétroaction sur les projets et les changements dans les diverses enquêtes de mesure des prix à Statistique Canada. Le CCMP joue un rôle essentiel, du fait qu'il fournit une expertise internationale et des pratiques exemplaires, afin d'éclairer l'approche de Statistique Canada en ce qui a trait à l'élaboration de l'IPC⁵¹.

En 1994, Statistique Canada a aidé à fonder le Groupe de travail international sur les indices de prix (connu sous le nom de Groupe d'Ottawa), qui comprend des experts de l'IPC d'organismes statistiques nationaux et d'universités partout dans le monde. Ce groupe, dirigé par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies, tient des réunions régulières pour discuter des défis théoriques et opérationnels de l'élaboration d'indices de prix⁵².

De nombreux rapports d'évaluation de la qualité du FMI ont conclu que l'IPC du Canada respecte toutes les normes internationales au chapitre de la rigueur méthodologique, de l'exactitude et de la fiabilité⁵³.

La fin du XX^e siècle : 1983 à 1999

Les prix à la consommation ont augmenté de 5,8 % sur une base annuelle moyenne en 1983, ce qui a représenté la hausse la plus faible depuis 1972 (figures 1 et 3). Comparativement aux années précédentes, les augmentations annuelles moyennes des prix à la consommation pendant le reste des années 1980 ont été modérées.

Le panier de l'IPC a été mis à jour pour rendre compte des poids des dépenses de 1982, au moment de la diffusion de l'IPC de janvier 1985. De nouveaux articles, comme les fours à micro-ondes, les magnétoscopes à cassettes et les lentilles cornéennes ont été ajoutés au panier de l'IPC, tandis que le mobilier pour dînette en métal et les téléviseurs noir et blanc ont été supprimés (annexe 2)⁵⁴.

En 1991, le gouvernement fédéral et la Banque du Canada ont convenu d'un régime de politique monétaire fondé sur des cibles d'inflation. L'inflation annuelle moyenne a par la suite diminué, pour passer de 5,6 % en 1991 à 1,4 % en 1992. L'IPC a vu son importance augmenter encore comme indicateur macroéconomique et comme guide de politiques. Depuis 1993, selon l'entente conjointe, la banque centrale doit ajuster ses taux d'intérêt pour que la croissance d'une année à l'autre de l'IPC d'ensemble se maintienne dans une fourchette de 1,0 % à 3,0 %⁵⁵.

51. Statistique Canada (2013).

52. Diewert (2007).

53. Statistique Canada (2013).

54. Statistique Canada (1985).

55. Banque du Canada (2013).

Six ans se sont écoulés entre la mise à jour du panier de 1986 en 1989 et la mise à jour du panier de 1992 en 1995 (comparativement à l'intervalle habituel de quatre ans entre périodes de référence). Cette interruption dans le cycle de mise à jour du panier de l'IPC a coïncidé avec l'introduction de la taxe sur les produits et services (TPS) fédérale en janvier 1991. Étant donné que les changements de taxe peuvent influencer les habitudes de dépenses des consommateurs, Statistique Canada a choisi la période de référence de 1992 pour faire en sorte que l'IPC rende compte de tout ajustement dans les habitudes de consommation qui serait associé à l'introduction de la TPS.

Avec l'introduction du panier de l'IPC de 1992 en 1995, la population cible de l'IPC a été redéfinie, afin d'inclure tous les ménages privés au Canada, peu importe s'ils résidaient en région urbaine ou rurale⁵⁶. C'est la même population cible qui est utilisée pour l'IPC aujourd'hui. La mise à jour du panier de 1992 a entraîné un élargissement des relevés de prix, afin de mieux représenter les provinces comportant des populations importantes dans les régions rurales et les petites villes⁵⁷. À partir de la mise à jour du panier de l'IPC de 1992, l'IPC au niveau national a été calculé comme une moyenne pondérée des indices des dix provinces et des deux territoires, alors qu'il s'agissait auparavant d'une moyenne pondérée des indices des villes⁵⁸. Aussi, dès cette mise à jour du panier, des indices provinciaux ont été produits à partir des prix relevés pour représenter l'ensemble d'une province, par opposition à des centres urbains individuels⁵⁹.

La réduction de la taille de l'État, dans les années 1990, a entraîné la réduction du financement de plusieurs programmes de Statistique Canada, y compris le programme de l'IPC. Le nombre de prix relevés sur le terrain utilisés chaque année dans le calcul de l'IPC a été réduit de façon significative pendant cette décennie. Afin de respecter les normes de qualité, le nombre d'indices publiés a également été réduit.

Même si les prix à la consommation ont augmenté dans l'ensemble dans les années 1980 et 1990, certaines composantes de l'IPC ont connu des baisses marquées, à la suite de facteurs comme les changements technologiques, l'activité manufacturière à l'échelon planétaire et les marchés mondiaux de plus en plus compétitifs. Par exemple, sur une base annuelle moyenne, les consommateurs payaient moins pour l'équipement électronique presque chaque année. Entre 1995 et 2000, les prix de l'équipement audio ont diminué de 14,3 %, tandis que les prix de l'équipement vidéo ont connu une baisse de 18,6 %. Au cours de la même période, les consommateurs ont assisté à une baisse de 62,4 % des prix de l'équipement informatique numérique. Afin d'améliorer la mesure de la variation pure de prix des produits électroniques, Statistique Canada a adopté une technique d'ajustement hédonique pour l'indice de l'équipement, des logiciels et des fournitures informatiques, en 1996⁶⁰. Cette méthode a par la suite été appliquée à l'indice des services d'accès Internet en 2008.

56. Statistique Canada (1995).

57. Ibid.

58. Le Yukon est représenté par Whitehorse, et les Territoires du Nord-Ouest par Yellowknife. Le Nunavut, qui est représenté par Iqaluit, a été ajouté à l'Indice des prix à la consommation en 2002.

59. Statistique Canada (1995).

60. Pour plus de renseignements sur la méthode hédonique et sur d'autres méthodes d'ajustement de la qualité utilisées pour l'Indice des prix à la consommation au Canada, voir Statistique Canada (2014).

Encadré 3 : Biais dans l'Indice des prix à la consommation

Un biais est une erreur systématique qui mène uniformément à une surestimation ou à une sous-estimation du phénomène mesuré⁶¹. Même s'il existe des techniques et méthodes pour réduire le biais de l'IPC, tous les indices de prix à la consommation sont sujets à un certain degré de biais en raison de la complexité de la mesure des variations de prix.

En 1996, les indices de prix à la consommation partout dans le monde ont fait l'objet d'une attention particulière de la part du public, en raison de la publication du rapport final de l'Advisory Commission to Study the Consumer Price Index (couramment appelée la Commission Boskin). Ce rapport examinant l'IPC américain a soumis une gamme de recommandations techniques et méthodologiques pour réduire son biais⁶².

À la lumière des constatations de la Commission Boskin, Statistique Canada a publié un rapport en 1997 décrivant les étapes qui ont été suivies pour réduire le biais dans l'IPC au Canada jusqu'à cette date⁶³. Par exemple, Statistique Canada a été le premier organisme statistique dans le monde à utiliser une moyenne géométrique pour agréger les prix au niveau micro en 1995, éliminant ainsi une source de biais à la hausse⁶⁴. Par ailleurs, le biais dans l'IPC a été réduit, grâce à des mises à jour fréquentes du panier et à l'introduction de nouveaux produits entre les mises à jour du panier⁶⁵. Plus récemment, Statistique Canada a réalisé des progrès importants en vue de réduire le biais dans l'IPC, dans le cadre de l'Initiative d'amélioration de l'Indice des prix à la consommation (voir la page 18).

Les changements au XXI^e siècle

La première mise à jour du panier du XXI^e siècle a eu lieu en janvier 2003, afin de rendre compte des poids du panier de 2001. Un écart de cinq ans (plutôt que les quatre années habituelles) a séparé les mises en œuvre des poids de panier de 1996 et de 2001, parce que l'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM) annuelle avait remplacé l'Enquête sur les dépenses des familles en 1997. L'année 2001 a servi de période de référence pour le panier parce qu'on ne disposait pas d'estimations de l'EDM pour les territoires pour l'année 2000⁶⁶. Des contraintes budgétaires et des préoccupations concernant le bogue de l'an 2000 devant toucher les logiciels informatiques ont aussi contribué au choix de la période de référence de 2001 pour le panier⁶⁷.

En outre, au moment de la mise à jour du panier de 2001, un changement méthodologique a été apporté, afin que les indices agrégés désaisonnalisés, y compris l'IPC d'ensemble, ne soient plus calculés comme des moyennes pondérées de leurs sous-composantes désaisonnalisées⁶⁸. À partir de la période de référence de janvier 2003, l'IPC d'ensemble, les huit principales composantes et des agrégats spéciaux ont été désaisonnalisés directement, indépendamment de leurs sous-indices respectifs.

En 2006, une erreur a été découverte dans l'indice de l'hébergement des voyageurs de l'IPC. On a estimé que cette erreur, qui était liée au traitement, a fait en sorte que la variation annuelle moyenne de l'IPC d'ensemble a été sous-estimée de 0,1 point de pourcentage en moyenne chaque année entre 2001 et 2005. Même si l'erreur a été corrigée par la suite, la série historique n'a pas été révisée en raison de la politique de non-révision de l'IPC. En réponse à l'erreur, Statistique Canada a mis en œuvre une série de mesures visant à améliorer la gouvernance et les méthodes de gestion en ce qui a trait au développement des systèmes, et aussi a amélioré de manière significative les normes de mises à l'essai.

61. Statistique Canada (2003).

62. Boskin et coll. (1996).

63. Ducharme (1997).

64. Rytén (1997).

65. Ibid.

66. Des estimations de l'Enquête sur les dépenses des ménages étaient produites pour les provinces et les territoires les années impaires, et pour les provinces seulement les années paires.

67. Statistique Canada (2014).

68. Ce changement a été apporté afin d'améliorer la qualité des séries désaisonnalisées et d'adhérer aux lignes directrices de Statistique Canada.

En 2008, le Canada, comme le reste du monde, a connu une récession, en raison de la crise financière mondiale. L'IPC canadien a connu une hausse légère de 0,3 % en 2009, son augmentation annuelle moyenne la plus faible depuis 1994 (figure 1). Les consommateurs ont payé 0,3 % de moins pour le logement et 5,4 % de moins pour le transport en 2009 par rapport à 2008, ce qui illustre encore une fois le rapport étroit entre l'inflation de l'IPC et le rendement économique global.

Le panier de l'IPC a intégré de nouveaux biens et services au XXI^e siècle. Les services d'accès à Internet et les services financiers ont été ajoutés au panier de l'IPC dans le cadre de la mise à jour du panier de 2001 en 2003. Par la suite, l'importance croissante des dispositifs numériques a été prise en compte dans la mise à jour du panier de l'IPC sur la base de l'EDM de 2009, qui a été adoptée en 2011. La composante des dispositifs numériques multifonctionnels a été créée pour mesurer les variations de prix des technologies émergentes, comme les tablettes électroniques et les téléphones intelligents. Ces articles ont vu leurs prix diminuer continuellement depuis leur entrée dans l'IPC. Les adhésions à des clubs de vente au détail, les services funéraires, les services gouvernementaux (comme les frais de passeport) et les services juridiques ont aussi été ajoutés au panier de l'IPC (annexe 2).

L'Initiative d'amélioration de l'Indice des prix à la consommation

En 2009, Statistique Canada a lancé l'Initiative d'amélioration de l'Indice des prix à la consommation. L'objectif de ce projet de cinq ans était de produire une mesure encore améliorée de la variation des prix à la consommation au Canada, sur la base de méthodologies de grande qualité reconnues au niveau international et d'une infrastructure technique plus efficace.

Dans le cadre de l'initiative, Statistique Canada a augmenté le nombre de prix relevés pour que l'échantillon de l'IPC soit plus représentatif des habitudes de consommation. Le nombre de prix relevés sur le terrain dans l'échantillon de l'IPC a presque doublé. Par ailleurs, la conception de l'échantillon a été améliorée, afin d'inclure une sélection plus variée de magasins et de produits, et la couverture géographique a été élargie⁶⁹

L'initiative a aussi mené à des méthodes améliorées pour calculer la variation pure de prix en tenant compte des changements dans la qualité des produits, pour plus de 100 produits⁷⁰. Par exemple, entre 2009 et 2013, Statistique Canada a mis en œuvre une série d'améliorations méthodologiques aux indices pour les médicaments sur ordonnance, les voyages organisés, l'achat de véhicules automobiles, ainsi que pour les pièces, l'entretien et les réparations des véhicules automobiles.

Ces activités ont été appuyées par des projets majeurs d'amélioration de l'infrastructure de collecte et de traitement des données. Par exemple, l'utilisation de dispositifs de collecte des données sur le terrain était plus étendue pour relever les prix de biens et services, remplaçant ainsi de nombreux formulaires papier. En outre, un système d'estimation de l'indice de prix plus moderne a été élaboré.

69. Statistique Canada (2013).

70. Ibid.

Dans le cadre de l'initiative, Statistique Canada a entrepris la mise à jour du panier de l'IPC tous les deux ans, plutôt que tous les quatre ans, afin d'aligner la pratique du Canada avec celle d'autres organismes statistiques avancés (encadré 2)⁷¹. Cet objectif a été atteint avec la mise à jour du panier de 2011, qui a pris effet avec la diffusion de l'IPC de février 2013. Les mises à jour plus fréquentes du panier permettent à l'indice de mieux rendre compte des changements récents dans les habitudes d'achat des consommateurs, et contribuent ainsi à réduire le biais de substitution de produits dans l'IPC (encadré 3). En outre, comparativement à la mise à jour de panier précédente, le temps écoulé entre la période de référence du poids du panier et la date de mise en œuvre de la mise à jour a été raccourci de trois mois.

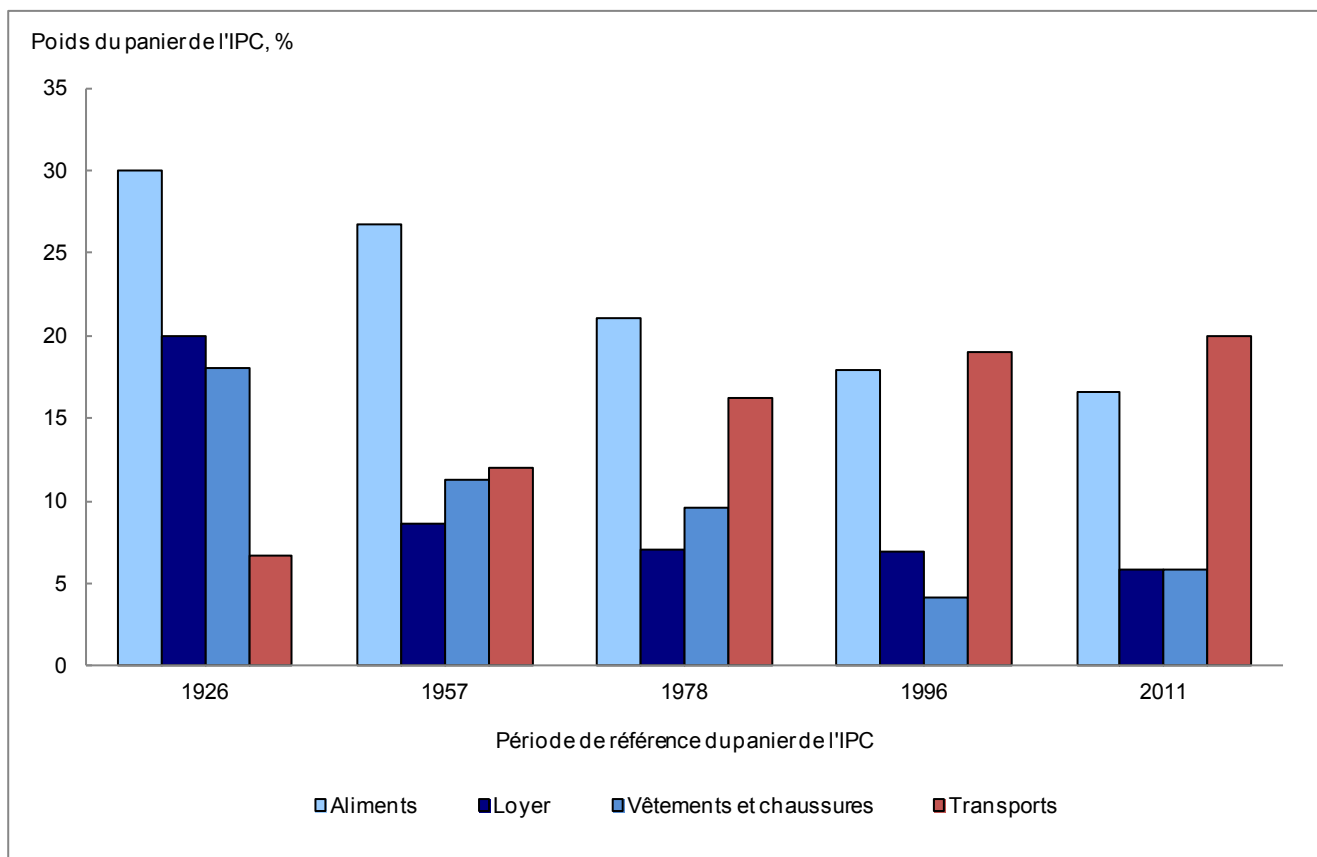
Conclusion

Avec la diffusion de l'Indice des prix à la consommation de décembre 2014, l'IPC au Canada couvre tout un siècle de changements dans les prix à la consommation. Cette série chronologique historique chevauche des périodes d'expansion économique, de récession, de guerre, de changements démographiques, d'avancées technologiques et d'améliorations permanentes de la théorie et de la pratique de l'indice des prix. L'histoire de l'IPC illustre les défis liés à la mesure de l'évolution des prix à la consommation au fil du temps. Les mises à jour, la recherche et le maintien constants requis pour que l'indice soit précis et pertinent reposent sur le travail de centaines de personnes au bureau central de Statistique Canada et dans les bureaux régionaux. Avec la fin de l'Initiative d'amélioration de l'Indice des prix à la consommation, en 2015, la qualité de l'IPC est meilleure que jamais auparavant, et Statistique Canada est bien placé pour assurer l'évolution de l'IPC à l'avenir.

71. La France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni mettent leurs paniers à jour tous les ans. Les États-Unis mettent leur panier à jour tous les deux ans, et la Nouvelle-Zélande, tous les trois ans (Statistique Canada, 2013).

Annexe 1

Figure A-1 Les poids du panier des composantes de l'Indice des prix à la consommation ont changé au fil du temps



Nota : Ce graphique fournit une indication de la façon dont l'importance relative de quatre grandes composantes de l'Indice des prix à la consommation (IPC) a changé au fil du temps. Veuillez noter, toutefois, que le contenu de chaque catégorie n'était pas nécessairement le même pour chaque panier. La portée et la population cible de l'IPC ont varié au fil des ans aussi.

Sources : Bureau fédéral de la statistique (1930 et 1961) et Statistique Canada (1982, 2001 et 2013).

Annexe 2

Évolution du panier de l'Indice des prix à la consommation au cours du siècle dernier

Période de référence du panier, par décennie	Contenu du panier de l'Indice des prix à la consommation (certains articles)		
1910	Articles ajoutés : Bœuf, mouton et porc Farine Pommes	Sucre Thé et café Empois	Charbon Bois de chauffage Loyer
1920	Articles ajoutés : Légumes en conserve Vêtements pour adultes Électricité	Réfrigérateurs Loisirs Tabac	Honoraires de médecin Téléphones Coûts d'utilisation de véhicules automobiles
1930	Articles ajoutés : Confiture de fraises Graisse végétale Blouses de popeline Articles supprimés : Bois de chauffage	Jambon fumé Flanellette	Toile cirée Chlorure de chaux
1940	Articles ajoutés : Préparations pour gâteau Jus d'orange Vêtements pour enfants Articles supprimés : Haricots secs Pruneaux	Fers à repasser électriques Tarifs de taxi et d'autobus Disques de phonographe Chaussettes en laine Ressorts de lit	Soins médicaux prépayés Bière et spiritueux Coûts du logement en propriété Coke (carburant) Seaux de cuisine
1950	Articles ajoutés : Repas au restaurant Aliments congelés Bijoux Articles supprimés : Glace Balais	Séchoirs à linge automatiques Billets d'avion Droits d'entrée à des événements sportifs Frais hospitaliers Robes de ménage pour femmes	Téléviseurs Jouets Équipement de sport Salopettes pour hommes Redevances radiophoniques
1960	Articles ajoutés : Grignotines Fournitures de jardinage Stationnement Articles supprimés : Saindoux Charbon	Meubles-stéréo Caméras Équipement de camping Couvertures de laine Chapeaux pour hommes	Hôtels/motels Frais de scolarité Dépenses pour animaux de compagnie Services de médecins Soins médicaux prépayés
1970	Articles ajoutés : Poires Piles sèches Frais d'interurbains	Sandales Outils électriques Location de voitures	Câblodistribution Équipement de ski Forfaits de vacances
1980	Articles ajoutés : Yogourt Garderies Air climatisé Articles supprimés : Téléviseurs noir et blanc	Permis de conduire Adhésion à des clubs de golf Magnétoscopes Mobilier de dînette en métal	Lentilles cornéennes Disques compacts Télévision payante
1990	Articles ajoutés : Vins servis dans des établissements détenteurs de permis		
2000	Articles ajoutés : Services d'accès Internet Services financiers	Téléphones intelligents Tablettes électroniques	Services gouvernementaux Adhésion à des clubs de vente au détail

Sources : Bureau fédéral de la statistique et Statistique Canada, documents divers.

Bibliographie

Asimakopulos, A. 1965. « Price indexes », *Historical Statistics of Canada*, publié sous la direction de M.C. Urquhart et K.A.H. Buckley, Toronto, MacMillan Company of Canada Ltd.

Banque du Canada. 2013. « La cible de maîtrise de l'inflation », *Documents d'information*, www.banqueducanada.ca/wp-content/uploads/2010/11/cible_maitrise_inflation.pdf (site consulté le 21 octobre 2014).

Boskin, Michael J., Ellen R. Dulberger, Robert J. Gordon, Zvi Griliches et Dale Jorgenson. 1996. « Toward a More Accurate Measure of the Cost of Living : Final Report to the Senate Finance Committee from the Advisory Commission to Study the Consumer Price Index ».

Bureau fédéral de la statistique. 1930. « Prices and Price Indexes, 1913-1928 », produit n° 62-501 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Bureau fédéral de la statistique.

— — —. 1940. « An Official Cost of Living Index for Canada », produit n° 62-D-77 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Bureau fédéral de la statistique.

— — —. 1941. « Living Costs in Canada, 1940 (With a detailed statement on the construction of the Dominion Bureau of Statistics Cost of Living Index) », produit n° 62-D-76 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Bureau fédéral de la statistique.

— — —. 1943. « Questions et réponses sur le coût de la vie », produit n° 62-D-62 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Bureau fédéral de la statistique.

— — —. 1952. « L'Indice des prix à la consommation, janvier 1949-août 1952 », produit n° 62-502 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Bureau fédéral de la statistique.

— — —. 1954. « Prices and Price Indexes, 1949-1952 », produit n° 62-501 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Bureau fédéral de la statistique.

— — —. 1961. « The Consumer Price Index for Canada (1949=100) (Revision Based on 1957 Expenditures) », produit n° 62-518 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Bureau fédéral de la statistique.

Bureau International du Travail. 2004. *Manuel de l'Indice des prix à la consommation : théorie et pratique*, Genève, Bureau International du Travail.

Commission d'enquête sur le coût de la vie (Board of Inquiry into the Cost of Living). 1915. *Report of the Board of Inquiry into Cost of Living*, vol. 2, Ottawa, ministère du Travail.

Développement des Ressources Humaines Canada. s.d. « Historique des pensions », *L'histoire des pensions gouvernementales du Canada*, www.museedelhistoire.ca/cmcc/exhibitions/hist/pensions/cpp-timeline_f.shtml (site consulté le 4 Septembre 2014).

Diewert, Erwin. 2007. « The Ottawa Group after Ten Meetings : Future Priorities », document de discussion n° DP07-05 du Département de science économique de l'Université de la Colombie-Britannique.

Ducharme, Louis Marc. 1997. « L'IPC canadien et la question des biais : le présent et l'avenir », *Biais de l'IPC : les expériences de cinq pays de l'OCDE*, publié sous la direction de Louis Marc Ducharme, produit n° 62F0014MPB au catalogue de Statistique Canada, n° 10, p. 13 à 24.

Harnarine, Harold. 1993a. « Quelques points de repère dans l'élaboration de l'Indice des prix à la consommation pour le Canada : Partie 1 », *L'Indice des prix à la consommation*, produit n° 62-001-X au catalogue de Statistique Canada, vol. 72, n° 9, p. 50 à 61.

— — —. 1993b. « Certains points de repère dans l'élaboration de l'IPC – Partie 2 », *L'Indice des prix à la consommation*, produit n° 62-001-X au catalogue de Statistique Canada, vol. 72, n° 10, p. 50 à 60.

Bibliographie (fin)

Léonard, André. 2011. « L'indexation des prestations du Régime de pensions du Canada et de la Sécurité de la vieillesse », Étude générale de la Bibliothèque du Parlement n° 2011-74-F, Ottawa, Bibliothèque du Parlement, révisé le 2 juillet 2014.

McCrae, Linda. s.d. « Seasonal Adjustment of the CPI », produit n° STC6826E au catalogue de Statistique Canada, Ottawa.

Ministère des Finances Canada. 1981. « Documents budgétaires : renseignements supplémentaires et avis de motions des voies et moyens sur le budget », Ottawa, le 12 novembre.

Ministère du Travail. 1900. *Gazette du travail (The Labour Gazette)*, vol. 1, n° 1, Ottawa, ministère du Travail.

— — —. 1941. *Gazette du travail (The Labour Gazette)*, vol. 41, n° 1, Ottawa, ministère du Travail.

Norrie, Kenneth, Douglas O'ram et J.C. Herbert Emery. 2007. *A History of the Canadian Economy*, 4^e édition, Scarborough, Ontario, Thomson Nelson.

Ryten, Jacob. 1997. « Introduction », *Biais de l'IPC : les expériences de cinq pays de l'OCDE*, publié sous la direction de Louis Marc Ducharme, produit n° 62F0014MPB au catalogue de Statistique Canada, n° 10, p. 3 à 4.

Statistique Canada. 1973. « L'Indice des prix à la consommation du Canada 1961=100 (révision fondée sur les dépenses de 1967) », produit n° 62-539 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa.

— — —. 1978. « L'Indice des prix à la consommation : révision fondée sur les dépenses de 1974 : concepts et procédés », produit n° 62-546 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa.

— — —. 1982. « Document de référence de l'Indice des prix à la consommation, concepts et procédés : mise à jour fondée sur les dépenses de 1978 », produit n° 62-553 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa.

— — —. 1985. « Document de référence de l'Indice des prix à la consommation : mise à jour fondée sur les dépenses de 1982 », produit n° 62-553 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa.

— — —. 1995. « Document de référence de l'Indice des prix à la consommation : mise à jour fondée sur les dépenses de 1992 », produit n° 62-553 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa.

— — —. 2003. « Méthodes et pratiques d'enquête », produit n° 12-587-X au catalogue de Statistique Canada, Ottawa.

— — —. 2013. « Indice des prix à la consommation et Initiative d'amélioration de l'IPC 2008-2009 à 2012-2013 », www.statcan.gc.ca/about-aperçu/er-re/cpi-ipc-fra.htm (site consulté le 4 septembre 2014).

— — —. 2014. « Le Document de référence de l'Indice des prix à la consommation canadien », produit n° 62-553 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa.